

## DIPLOME D'UNIVERSITE

# Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs Formation Continue

Cette formation associant la Faculté de droit et de science politique de l'Université de Rennes et Askoria, organisme de formation aux métiers de l'intervention sociale, est ouverte exclusivement en formation continue. Cette formation permet l'obtention du certificat national de compétence mention Mandataire judiciaire à la protection des majeurs délivré par Askoria.

### Publics

Ce programme de formation s'adresse :

- aux professionnels en poste dans un service de protection des majeurs au sein d'une association tutélaire ou d'un établissement hospitalier, social ou médico-social ;
- à toute personne titulaire d'un diplôme bac+2 inscrit au RNCP et ayant exercé au moins trois années dans un des domaines nécessaires à l'exercice de l'activité tutélaire ;
- à toute personne justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans un emploi exigeant normalement un diplôme ou titre de ce niveau (bac+2) et ayant exercé au moins trois années dans un des domaines nécessaires à l'exercice de l'activité tutélaire.

### Objectifs

Cette formation est visée par la loi n°2007-308 du 5 mars 2007 et régie par le décret n°2008-1508 du 30 décembre 2008 et l'arrêté du 2 janvier 2009 relatif à la formation complémentaire préparant aux certificats nationaux de compétence.

Elle vise l'acquisition des compétences requises pour l'exercice des mesures judiciaires de protection des majeurs. Les enseignements se découpent en quatre grands domaines : le droit, la gestion, la protection de la personne et l'activité relevant du champ médico-social.

### Compétences développées

Cette formation permet d'approfondir une connaissance des profils et des pathologies des personnes vulnérables et fait une place centrale à la relation établie entre le mandataire judiciaire et le majeur protégé.

Elle aborde ainsi les savoir-être et savoir-faire du mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM) dans un cadre pluridisciplinaire en poursuivant les objectifs suivants :

- maîtriser les spécificités juridiques applicables aux majeurs protégés ;
- savoir mettre en œuvre une gestion administrative, budgétaire, fiscale et patrimoniale ;
- s'adapter aux intérêts et besoins de la personne protégée dans le respect de ses droits ;
- connaître et comprendre les capacités d'autonomie de la personne protégée ;
- savoir inscrire l'intervention du mandataire judiciaire dans une approche globale de la personne et de son environnement (familial, social, culturel) ;
- acquérir une culture et un savoir-faire professionnels ;
- maîtriser les fondements de l'intervention tutélaire, notamment éthique et déontologique.

### Les plus de la formation

Cette formation permet à la fois l'obtention du Diplôme d'Université Mandataire judiciaire à la protection des majeurs délivré par l'Université de Rennes et la délivrance du certificat national de compétence mention Mesure judiciaire à la protection des majeurs délivré par Askoria.

### CONTACTS

Service Formation  
Continue et Alternance  
(SFCA)

PNRB, Campus de  
Beaulieu  
263 Av Général Leclerc  
35042 Rennes CEDEX  
[formation-continue.univ-rennes.fr](mailto:formation-continue.univ-rennes.fr)

Chargée de mission

**Charlotte GARNICHE**  
[Charlotte.garniche@univ-rennes.fr](mailto:Charlotte.garniche@univ-rennes.fr)

02 23 23 38 86

Assistante de formation

**Amandine BAZIN GUÉZOU**  
[Amandine.bazin@univ-rennes.fr](mailto:Amandine.bazin@univ-rennes.fr)

02 23 23 47 31

Responsables

pédagogiques  
**Sylvie MOISDON**  
**CHATAIGNER**

Professeure d'Université  
Université de Rennes /  
Faculté de droit et de  
science politique

**Annabelle BAUDRY-  
MERLY**

Formatrice-Coordinatrice  
Askoria

## PROGRAMME

Domaine de formation 1 Juridique (84h)

Domaine de formation 2 Gestion (78h)

Domaine de formation 3 Protection de la personne (72h)

Domaine de formation 4 Le mandataire judiciaire à la protection des majeurs (66h)

### Organisation pédagogique

**Durée** : la formation se déroule sur 10 mois de septembre à juillet.

**Volume total** : 300 heures d'enseignement hors examens

**Lieux de la formation** : Faculté de droit et de science politique / Askoria - Rennes

**Début des cours** : septembre

**Modalités de stage** : 350 heures de stage pratique (réparties sur 10 à 20 semaines consécutives) sauf pour les stagiaires justifiant d'une expérience professionnelle de 6 mois minimum dans le cadre d'une activité tutélaire.

### Modalités de validation

L'obtention du diplôme et du certificat national de compétence est subordonnée à la validation des 4 domaines de formation, et, pour ceux qui y sont soumis, à la validation du stage pratique.

Les évaluations comprennent des épreuves écrites et orales.

Les MCCC détaillées par diplôme sont votées chaque année en CFVE. Elles sont consultables sur l'ENT des étudiants et stagiaires inscrits en formation.

## ET APRÈS ?

### Perspectives d'emploi

À l'issue de la formation, les diplômés sont aptes à :

- exercer des mesures de protection des majeurs au sein d'une structure tutélaire, d'un établissement hospitalier ou médico-social (code ROME K1102),
- exercer des mesures de protection des majeurs en tant que mandataire individuel,
- accompagner les majeurs protégés dans le cadre des fonctions du secteur tertiaire (banques, assurances, mutuelles) (code ROME K1205)

## CANDIDATER

### Prérequis

Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme de niveau bac+2 inscrit au répertoire national des certifications professionnelles et justifier au moment de la candidature de l'une de ces situations :

- être en poste au sein d'un service de protection des majeurs (association tutélaire ou établissement hospitalier, social et médico-social) ;
- justifier d'une activité professionnelle de plus de 3 années dans un des domaines nécessaires à l'exercice de l'activité tutélaire (droit, gestion, accompagnement social).

Les candidats n'étant pas titulaires d'un bac+2 doivent justifier au moment de la candidature d'une expérience professionnelle de plus de 3 années dans un emploi exigeant normalement un diplôme ou titre de ce niveau (bac+2) et dans un des domaines nécessaires à l'exercice de l'activité tutélaire (droit, gestion, accompagnement social).

Cette expérience obligatoire sera appréciée par le jury de recrutement dans le cadre de la procédure de validation des acquis professionnels et personnels (VAPP).

### Dispenses et allègements

Les candidats qualifiés et expérimentés peuvent solliciter des dispenses et des allègements portant sur les modules de formation et/ou le stage pratique, dans les conditions fixées par l'arrêté du 2 janvier 2009 relatif à la formation complémentaire préparant aux certificats nationaux de compétence (CNC) de mandataire judiciaire à la protection des majeurs et de délégué aux prestations familiales. Ces demandes sont examinées par la commission pédagogique.



## Sélection

Sélection après examen du dossier pédagogique et / ou entretien de recrutement avec la commission pédagogique.

**Réunion d'information** : le **12 mars à 17h00** pour y participer merci de vous inscrire sur :

<https://evento.renater.fr/survey/reunion-d-information-mandataire-judiciaire-a-la-protection-des-majeurs-2to8xnak>

**Dates de dépôt de dossier** : du 12 février au 25 avril 2024

**Date des entretiens** : le 22 ou 31 mai 2024

## Constitution du dossier

- Dossier de candidature : en ligne sur le site <https://candidatures-sfca.univ-rennes.fr>
- Photocopie des diplômes et/ou relevé de notes
- CV et lettre de motivation | photo d'identité | attestations professionnelles ...

## Prix de la formation

4 350 euros

---

## REFERENTIEL

Type de diplôme : Diplôme d'Université

Niveau : sans objet

Mention : Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs

Format de la formation : Présentiel

Financement CPF : Cette formation n'est pas éligible au Compte Personnel de Formation



